

## CEC : Mesures sanitaires Covid 19

### Précisions sanitaires générales :

Voici les mesures qui seront d'applications dans l'organisation des ateliers, qui devront être adaptées en fonction des situations particulières et de l'évolution de la situation sanitaire nationale.

#### 1. Attention accrue aux gestes « barrière » :

- Eternuer dans le pli du coude ;
- Mouchoir à usage unique ;
- Utilisation de poubelle avec couvercle ;
- Lavage fréquent des mains (à minima avant et après chaque activité, avant et après le passage à la toilette, avant et après la collation, le diner, etc.) ou utilisation de gel hydroalcoolique uniquement pour les adultes (le lavage des mains au savon est à privilégier) ;
- Utilisations de serviettes, chiffons en papiers pour s'essuyer les mains et nettoyer le matériel.
- Respect de la distanciation physique (1,5m) entre adultes. La distanciation entre enfants et adolescents est conseillée dans la mesure du possible.

#### 2. Recommandations en matière de locaux et espaces :

- Les locaux seront nettoyés une fois par jour en dehors de la présence des participants ;
- Si plusieurs groupes se succèdent, ils seront nettoyés et ensuite aérés minimum 15 minutes entre chaque groupe, en l'absence des enfants/participants ;
- Une aération des locaux durant 2 ou 3 périodes de 15 minutes minimum par jour.
- Les locaux fréquentés par un participant ou un encadrant écarté dans la journée, pour suspicion de COVID-19, seront nettoyés et désinfectés.

#### 3. Les recommandations en matière de matériel :

Le matériel peut être utilisé au sein d'une même bulle de contact. Si le matériel est prêté à une autre bulle, il faut que celui-ci soit nettoyé ou reste 3 à 5 jours sans être utilisé (mise en quarantaine).

#### 4. Port du masque

Le port du masque est recommandé pour toute activité ne permettant pas le respect des mesures de distanciation physique. Les autres gestes barrière restent d'application.

##### Pour les 3-6 ans

Port du masque obligatoire en intérieur pour les animateurs (impossible de garder les distances sanitaires dans ce cas)

Les gestes barrières habituels sont de mise dans tous les cas (hygiène des mains, distanciation physique dans la mesure du possible).

##### Pour les 6-12 ans

Port du masque obligatoire en intérieur pour les animateurs (impossible de garder les distances sanitaires dans ce cas)

Les gestes barrières habituels sont de mise dans tous les cas (hygiène des mains, distanciation physique dans la mesure du possible).

##### Après 12 ans

###### *En intérieur*

Pour tous (encadrant-ados) : port du masque obligatoire

###### *En extérieur*

Il n'est pas requis, dans le respect du principe de distanciation sanitaire (animateur-ado/ados-ados)

##### Divers

Le personnel encadrant est invité à porter un masque lors des contacts avec les parents et avec tout autre adulte externe à la bulle de contact.

Port du masque, dans les gestes rapprochés, lors des soins (bosses et bobos), accompagnement toilettes, ...

#### 5. Mesure spécifique en matière de type d'activité

Les recommandations sont pour la pratique du théâtre, du créatif, du cinéma, du cirque, le chant, en respectant les conditions suivantes :

-Groupes limités, bulles homogènes de max. 50 participants animateurs compris

#### 6. Communication :

- Tous les acteurs impliqués dans l'activité (participants, parents, encadrants, ...) seront informés des règles et des mesures prises.
- Les consignes seront transmises selon plusieurs canaux coexistant : affichage, information orale directe ou par téléphone ou par voie électronique
- Affichage des supports de communication : affiche, pictogrammes, consignes mettant en pratique le protocole.
- Les organisateurs tiennent des registres/listings de présences des participants et du personnel

#### 7. Personnel ou participants malades

Le CEC sera en droit de refuser un participant présentant des symptômes viraux laissant présager une infection de type Covid-19, ou si de tels symptômes sont apparus dans les 5 jours précédant le début de l'activité (participant et encadrants).

## 8. Modalités organisationnelles

### Organisation des arrivées et départs

- Les parents recevront un exemplaire du protocole simplifié s'adressant aux enfants et à leurs parents, lors du premier atelier.
- Lavage des mains de l'enfant à son arrivé.
- Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent portera un masque et respectera les mesures de distanciation physique. Il restera à l'extérieur du bâtiment.

### Boissons :

Les participants et encadrants devront apporter leurs propres boissons.

L'accès à la fontaine n'est plus autorisé.

### Organisation de la santé

Les organisateurs tiennent des registres/listings de présences des participants et du personnel, pouvant être utilisés en cas d'infection au COVID-19.

Soins :

Les soins (plaies, bosses et bobos) seront dispensés après lavage des mains ou utilisation du gel hydroalcoolique et des gants. Le port du masque est obligatoire lors des soins

## 9. Procédure d'urgence en cas d'infection COVID-19

En cas de suspicion de contamination COVID-19, l'enfant/l'encadrant sera directement écarté.

Un lieu sera prévu pour placer les participants ou encadrants manifestant des symptômes de COVID-19 en « isolement ». Il importe d'organiser cela de manière douce, sûre et adaptée aux enfants. Un seul membre du personnel s'occupera du participant ou de l'encadrant en attendant son départ. Celui-ci devra porter un masque.

Le local où l'enfant/participant a été isolé sera mis en quarantaine ou désinfecter

Les parents des autres participants seront prévenus de la suspicion ou de la contamination d'un des participants de l'atelier.